



Bulletin du jeudi 28 janvier 2021

E-mai : fodgfp44@gmail.com

Audioconférence ministérielle du 28 janvier 2021

En attendant le prochain confinement ?

Dans l'attente des annonces gouvernementales sur un éventuel confinement, cette audioconférence, présidée par Madame la Secrétaire Générale, était l'occasion de faire un point de situation au Ministère suite à la parution du décret 2021-76 du 27 janvier modifiant la doctrine en termes de masques et de jauge.



La principale mesure barrière reste le port du masque, avec une augmentation de la distance à 2 mètres et une nouvelle jauge à 8 m², ces deux derniers points s'appliquent quand il n'y a pas port du masque.

Dès la parution du nouveau protocole pour les entreprises, l'administration modifiera le guide ministériel avec une nouvelle communication la plus large possible.

FO Finances s'inquiète de cette situation et rappelle le besoin de consignes strictes et la nécessité de mettre en place une prévention via l'organisation de travail : horaires décalés et télétravail le plus large possible, en fonction évidemment de l'état psychologique des agents.

Masques

Suite à la parution du décret 2021-76, les masques fait maison seront désormais interdits sur le lieu de travail. Tous les masques distribués par l'administration sont de catégorie 1, donc conforme au nouveau décret.

Une nouvelle distribution est prévue début mars, via les préfetures dans les services déconcentrés.

FO Finances prend acte de cette procédure, mais regrette que les agents ne puissent disposer de masques chirurgicaux, voire de masques FFP2 pour les agents en contact avec du public.



Télétravail

La Secrétaire Générale a rappelé que tous les agents pouvant télétravailler devraient être en télétravail 5 jours sur 5 puisque c'est la principale mesure de précaution. Néanmoins, tous les acteurs sont conscients que c'est assez lourd à supporter pour les agents et l'encadrement.

FO Finances a rappelé une nouvelle fois que tous les agents souhaitant télétravailler devaient pouvoir le faire.

FO Finances a une nouvelle fois, revendiqués une indemnité forfaitaire de frais en cas de télétravail pérenne mais aussi en période exceptionnelle.

L'administration se défausse une nouvelle fois sur le niveau fonction publique pour ne pas répondre à notre demande.

Risques psychologiques et isolement



FO Finances s'inquiète des conséquences psychologiques et du risque d'isolement des agents en télétravail, notamment les agents vulnérables et les stagiaires en formation initiale. L'administration a mis en place une cellule psychologique et diffusé des consignes aux managers.

C'est un sujet à réfléchir collectivement, pour rechercher et généraliser les bonnes pratiques afin de garder le lien avec les agents dans une situation difficile qui perdure.

L'INSEE par exemple, interroge régulièrement son personnel via un bref questionnaire hebdomadaire permettant d'évaluer leur état psychologique avec en parallèle une formation des encadrants par un psychologue du travail.

A la DGFIP, tous les stagiaires en formation initiale vont être contactés afin de mesurer leurs difficultés et leur état d'esprit.

L'ENFIP leur donnera une visibilité sur la fin de scolarité le plus rapidement possible. De même leur arrivée dans leurs services d'affectation fera l'objet d'une attention particulière, compte tenu de la difficulté de leur scolarité.

Sur les SIE, la situation est connue et la direction réfléchit au soutien à mettre en place pour faire face à la charge de travail.

Couvre-feu

FO Finances a rappelé sa demande de neutraliser la journée de travail, en créditant les agents à hauteur de la quotité journalière, afin d'éviter l'afflux dans les transports en commun.

La Secrétaire Générale confirme sa position et renvoie la réponse au niveau local, arguant qu'une mesure générale n'est pas envisagée.

Sans consigne générale, il faut néanmoins que les managers prennent en compte les difficultés de certains agents.

Restauration



Suite à la parution d'un nouveau protocole sanitaire applicable dans les espaces de restauration, la distance entre les chaises devra être de 2 mètres et les groupes seront limités à 4 personnes.

Le protocole sera mis en place à l'AGRAF dès lundi, avec une communication aux agents demain.

Au final, l'accès aux restaurants sera plus compliqué puisque la jauge est diminuée de moitié.

FO Finances rappelle qu'en cas de fermeture de structures, les agents doivent bénéficier de l'indemnité de frais de repas.

De même, il faut envisager la distribution de tickets restaurant pour les télétravailleurs.

Vaccinations

FO Finances a rappelé sa demande que des agents puissent être vaccinés en priorité (agents à l'accueil, agents des douanes en Surveillance, enquêteur, vérificateurs).

L'administration confirme qu'à ce stade, le calendrier reste basé sur l'âge et la vulnérabilité.

Réunion des CHSCT

FO Finances a demandé que les CHSCT soient réunis rapidement que ce soit au niveau local ou ministériel.

Ils doivent se saisir de cette modification des mesures de précaution.

Par ailleurs, nous avons dénoncé le nettoyage insuffisant des locaux.



Les directions locales passent leur temps à gérer des litiges et à obtenir des rétrocessions sur factures, mais en attendant, les prestations ne sont pas au niveau attendu par les collègues, surtout dans cette période de crise sanitaire.

C'est de loin le principal sujet de mécontentement et celui sur lequel les plus grandes marges de manœuvre existent.

Il est temps de réinternaliser ces fonctions qui sont en fait stratégiques dans nos milieux professionnels.

Entrave syndicale

FO Finances comme l'ensemble des fédérations, a dénoncé une nouvelle fois la jauge de 6 personnes fixée arbitrairement par la DGAFP, qui constitue clairement une entrave au travail syndical.

La Secrétaire générale va à nouveau interroger la DGAFP pour préciser les consignes à appliquer dans le cas où il y a de grandes salles à disposition et que les participants gardent leur masque.

Le report des droits syndicaux 2020 sera abordé avec le ministre la semaine prochaine.

Cette audio conférence programmée alors que les décisions gouvernementales ont été reportées, apporte peu de réponses à l'incertitude ambiante.

L'administration se prépare à l'éventualité d'un nouveau confinement, chaque direction travaille sur ce sujet.

L'expérience de 2020 a permis d'adapter les outils informatiques et les PCA.



En cas de fermeture des écoles, les ASA garde d'enfants seront remises en place, FO Finances a rappelé que cumuler télétravail et garde d'enfant était particulièrement difficile.

De même nous espérons que le gouvernement ne sera pas à nouveau tenté d'appliquer aux fonctionnaires des mesures discriminatoires.

La Secrétaire Générale s'est engagée à nous réunir rapidement en cas de nouvelles restrictions. L'audience d42 février avec le Ministre permettra de revenir sur certains points et en particulier sur les mesures gouverne-mentales prévisibles de ce week-end.